

INFORMATIONS – OCTOBRE 2014

Les circulaires de l'UDOGEC sont adressées à présent chaque mois par courrier électronique aux Chefs d'établissement et aux Président(e)s d'OGEC. Nous vous demandons de bien vouloir transmettre l'information aux personnes concernées (Conseil d'Administration de l'OGEC, et/ou secrétaire, Trésorier, Comptable, Econome...).
Merci.

S o m m a i r e

N° 1149 - Les infos du mois :

- Résultats financiers 2013-2014
- Cotisation de prévoyance des enseignants pour 2015
- Réunions de secteur

→ T.S.V.P.

Adresse mail des services de l'UDOGEC :

- | | |
|---|--|
| - Boîte générale : udogec22@ecbretagne.org | - Service social-paie primaire : udogec22.paie@ecbretagne.org |
| - Service social-paie secondaire : udogec22.sr@ecbretagne.org | - Service comptabilité des écoles : udogec22.compta@ecbretagne.org |



LES INFOS DU MOIS

I. RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE COMPTABLE 2013-2014

Tous les ans, du fait des contrats (simple ou d'association), chaque **Organisme de Gestion des écoles, collèges et lycées** est tenu de produire ses résultats financiers dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice soit avant le 30 novembre 2014 pour l'année scolaire 2013-2014.

Trois exemplaires doivent parvenir au Secrétariat de l'UDOGEC pour que nous puissions, comme convenu, les remettre à la **Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.FI.P.)** chargée du **contrôle financier des établissements scolaires sous contrat**.

Par courrier de la D.D.FI.P. (Anciennement Trésorerie Générale), il a été précisé que ces résultats financiers doivent comporter les documents suivants : comptes de charges, comptes de produits, analyse sectorielle de toutes les activités sous contrat et hors contrat, calcul des clés de répartition, compte d'exploitation générale et bilan.

Les établissements du premier degré et les collèges qui adhèrent au service comptabilité de l'UDOGEC n'ont rien à faire, le service s'en charge directement.

II. COTISATION DE PREVOYANCE DES ENSEIGNANTS POUR 2015

La commission Nationale de Suivi du régime de prévoyance des enseignants a décidé de reconduire le taux de contribution des établissements à **0,2 % pour l'année 2015**.

Vous trouverez annexée à cette note d'information la notification de cette décision aux assureurs intégrant la ventilation de la cotisation par risques.

A noter que la cotisation des enseignants, prélevée sur le bulletin de salaire par l'Etat, comprend bien la CSG-CRDS due par l'enseignant sur la part patronale de la cotisation.

Rappel : L'OGEC verse chaque trimestre à l'AG2R la cotisation patronale de prévoyance sous forme d'un forfait de 15,97 € par poste d'enseignant à temps complet.

En novembre et décembre, l'UDOGEC organise 7 réunions de secteur :

Loudéac * Dinan * Lamballe * Lannion * Guingamp * Rostrenen * Saint-Brieuc

(P.J : invitation et bulletin d'inscription)